

EMERGENCE DE L'EXPERTISE CLINIQUE EN FRANCE

Modèles et Orientations ?

Mireille Saint Etienne

Valenciennes novembre 2014

Genèse

Emergence de la clinique USA/Canada

- **1943** : Francis REITER, lance l'idée aux USA de " l'infirmière clinicienne »
 - ↳ La National League of Education se pose la question de la formation clinique
- **1954** : Hildegarde PEPLAU crée la 1ère formation en Clinical Nurse Spécialist en Santé Mentale à l'Université du New Jersey
- **1960** : introduction de cette fonction au Canada, et peu à peu dans tous les pays anglophones
- **1965** : Hildegarde PEPLAU pose la question de la définition de la fonction
 - ↳ 1ère formation en pratique avancée à l'Université du Colorado
- **1970** : les programmes de formations universitaires sont en place
- **1980** : l'Association des Infirmières Américaines définit les fonctions
- **1983** : création du Conseil des Infirmières Cliniciennes
 - ↳ En Europe, les formations se développent en Suisse (*Lausanne*), en Belgique (*Université de Louvain*), en Espagne (*Université de Barcelone*)
- **1990** : création du Conseil des infirmières de pratiques avancée

Genèse

Emergence de la clinique: les textes

En France

→ **1985** : des cursus d'infirmières cliniciennes démarrent dans des organismes privés à Paris et dans les Vosges

→ **De 2003 à 2011** : plusieurs rapports font état de la nécessité d'augmenter le niveau de compétences des infirmière (rapports Berland, Cadet, Hénart)

→ **2008** : Rapport HAS : formation des professionnels intégrant le LMD, construction de référentiels métiers, sortir du cadre juridique restrictif des listes d'actes pour évoluer vers une logique mixte de missions, évolution des règles déontologiques liés aux nouvelles forme de coopération

→ **Juillet 2009** : Loi HPST: concrétise le transfert d'activités et permet la création de métiers intermédiaires(IPA uniquement avec un master)

→ **Septembre 2013** Rapport Stratégie Nationale de Santé prévoit la création de professionnels à bac +5 pour combler le vide entre les professions médicales à bac +9 et les professions paramédicales à bac +3 (accompagnement et éducation)

○

Constats

- Les problèmes auxquels est confronté notre système de santé obligent à des transformations majeures des modèles professionnels. Ces transformations devront répondre aux évolutions des besoins de santé
- L'offre de soins est le produit de l'histoire, organisée essentiellement pour la gestion des pathologies aiguës et centrée sur le système hospitalier.
- Le contexte d'« universitarisation » des formations des professions paramédicales conduit à mener une réflexion prospective sur les évolutions et l'organisation du système de santé.
- La réglementation en vigueur relative aux professions paramédicales ne permet pas, d'une façon générale, la prise en compte des grades universitaires pour l'exercice professionnel, ni l'accès à des postes à responsabilité correspondants et/ou des emplois spécifiques.
- Les besoins de formation, notamment pour les domaines d'exercices cliniques, s'accroissent et les demandes des professionnels s'accroissent.
- Des universités apportent des réponses, en proposant des masters spécifiques « Sciences infirmières ou en Sciences des Soins infirmiers », à leur initiative et en collaboration avec des professionnels et/ou des établissements hospitaliers.

Expertise clinique ?

La clinique est d'abord une démarche, c'est un processus dynamique, complexe, basé sur des connaissances acquises par la formation et l'expérience

Compétences : Ensemble de savoir-faire, de comportements, et de connaissances, mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation. C'est la dimension d'autonomie qui distingue les niveaux de compétence. La capacité à faire face à la complexité, à l'imprévisible, et au changement détermine le niveau de compétence (Cadre Européen des Certifications)

Expertise : Niveau d'un professionnel compétent qui axe son travail sur l'anticipation, l'ouverture, la formalisation des pratiques et la recherche. Sa responsabilité, est à la fois, de faire progresser son domaine clinique, d'être agent de changement et de transférer les savoirs pour faire avancer la discipline.

En France: Une amorce de filière clinique ?

Trois niveaux ?

➤ Il existe depuis **1985** des **infirmières cliniciennes** ou infirmières conseillères de santé : Cours allant de 30 à 40 jours selon les organismes : centré sur l'approfondissement d'outils dans le cadre d'une prise en charge holistique il vise à augmenter la compétences des infirmières dans le champ du rôle propre

➤ **Master:**

- 1ère Année : généraliste
- 2ème Année : spécialiste dans un champ spécifique

Selon les Universités deux orientations: spécialistes clinique ou infirmières de pratiques avancées

➤ **Doctorat:**

- Vise à former des consultants, des chercheurs et des enseignants universitaires

Est à construire actuellement en France

Pratiques avancées ?

USA/Québec

2 options

- **1954** Création master clinique en psychiatrie :
- **Infirmière clinicienne spécialiste:**
- - infirmière experte dans un domaine clinique spécifique
- - titulaire d'un master
- - Pratique centrée sur la personne, intègre « care » « cure » « counseling »
- - exerce 5 fonctions conjointement ou non : expert clinique, enseignante, conseillère-consultante, chercheur, manager
- **1965** première formation en pratique avancée :
- **Infirmière praticienne :**
- - infirmière solide expérience professionnelle
- - titulaire d'un master
- - formation clinique intense
- - Fournit des soins de santé dans un domaine clinique spécifique (signature d'une convention avec un médecin)
- - Collaboratrice et coordinatrice médicale

En France

Infirmière clinicienne

○ Niveau 1

- C'est une professionnelle « performante » insérée dans une structure de soins. Elle a suivi avec succès une formation post-diplôme en soins infirmiers. En collaboration et avec l'appui des cadres, des équipes et du réseau dans lequel elle s'insère, elle met ses compétences au service des patients et des soignants dans le but de promouvoir la qualité des soins, et de soutenir les aptitudes et la motivation du personnel infirmier.

Fonction générale de l'infirmière clinicienne

niveau I

- C'est une infirmière qui, suite à une formation post-diplôme, a acquis des compétences cliniques générales approfondies.
- Elle est membre à part entière d'une équipe soignante et n'a pas de rôle hiérarchique. Son champ d'activité est l'unité de soins où elle travaille comme professionnelle de référence dans divers domaines cliniques.
- Elle favorise, avec l'appui du cadre de l'unité et en collaboration avec l'équipe, le développement de savoirs cliniques et de pratiques professionnelles novatrices.

Activités principales

- L'infirmière clinicienne est une personne ressource pour le patient, l'équipe soignante et le cadre de l'unité.
- Ses activités comprennent **trois aspects** :
 - ❖ Les Soins
 - ❖ Le Conseil
 - ❖ La Formation

Les Soins

- Elle prodigue des soins différenciés, centrés sur les problèmes prioritaires des patients et basés sur les concepts de soins développés dans la formation ou dans l'institution.
- Elle initie et mène des actions dans le but d'améliorer ou de préserver la qualité de la prise en charge de tous les patients quelle que soit la complexité de la situation de soins infirmiers.
- Elle favorise l'intervention coordonnée de l'équipe pluridisciplinaire dans les situations de soins.
- Elle collabore à l'élaboration et à l'introduction de nouvelles pratiques et protocoles de soins et favorise leur utilisation dans la pratique quotidienne.

Le Conseil

- Elle travaille en étroite collaboration avec le cadre de l'unité auquel elle apporte son concours dans la prise en charge des problèmes en soins infirmiers du service.
- Elle conseille l'équipe dans la résolution de problèmes de soins infirmiers complexes et aide à la prise de décision.
- Elle aide l'équipe à tenir compte dans sa pratique des contraintes économiques tout en veillant à maintenir un niveau de soins optimal.
- Elle intervient en tant que médiateur pour favoriser un climat d'échanges positifs dans l'équipe et entre équipe et patients.

La Formation

- Elle participe à l'encadrement des étudiants et du personnel soignant dans son unité.
- Elle actualise régulièrement ses connaissances, transmet et partage ses savoirs avec les équipes, le nouveau personnel, les étudiants et les écoles.
- Elle participe à des groupes de travail en lien avec les activités cliniques.

Masters

Niveau 2

- Durée deux ans en alternance
- M1: Formation généraliste
- M2 : Formation spécifique
- 2009 : Master Sciences infirmières, EHESP/Université d'Aix –Marseille : M2 spécifique : Cancérologie, gériatrie, Parcours de soins: infirmière de pratiques avancées
- 2011 : Master Sciences clinique en soins infirmiers, Université St Quentin/ CH Ste Anne : M2 spécifique : Douleur/soins palliatifs, Psychiatrie/Santé mentale, Maladies chroniques/dépendance: infirmière spécialiste clinique

Infirmière spécialiste clinique

○ Niveau 2

- « L'infirmière spécialiste : experte, est une infirmière diplômée d'État qui a acquis les connaissances théoriques et le savoir-faire nécessaires aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratiques dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Une formation de base de niveau maîtrise (*Masters Degree*) est recommandée » (CII, 2008).

Fonction générale de l'infirmière spécialiste clinique

Niveau 2

- La Spécialiste Clinique a suivi une formation universitaire de niveau master qui lui permet de développer des compétences cliniques approfondies dans un domaine spécifique (gériatrie, maladies chroniques, situations de crise....)
- Elle intervient sur un secteur, ou sur des problématiques transversales de soins, elle **n'a pas de rôle hiérarchique** avec les équipes, elle est en position fonctionnelle.
- Elle intervient sur demande et toujours en lien avec les cadres d'unité auxquels elle peut apporter soutien et conseil

Fonction générale de l'infirmière spécialiste clinique

- Infirmière experte dans un domaine clinique spécifique, elle s'appuie sur :
 - un savoir
 - Un jugement clinique approfondi
 - Une capacité de synthèse
 - Une expérience professionnelle développée
- Ses activités comprennent quatre aspects :
 - ❖ Activité clinique en situation de soins complexes
 - ❖ Supervision d'équipes et Consultation/Conseil
 - ❖ Formation des soignants/Enseignement aux patients
 - ❖ Recherche en soins
- L'infirmière spécialiste clinique est **une personne ressource** pour les équipes, les cadres et les Directions de Soins.

Activités...

- Interventions cliniques sur demande dans des situations complexes de soins auprès des patients et des familles en articulant théorie et pratique dans une perspective globale
- Initier avec les équipes des réponses en soins innovantes
- Consultation et conseil auprès des équipes de soins et auprès des responsables du service infirmier
- Supervision, analyse de pratique auprès des équipes visant à augmenter les compétences des soignants en développant la qualité des soins
- Education thérapeutique, construction de programme et réalisation
- Formation et enseignement aux équipes
- Initier la recherche clinique en lien avec les différents partenaires, veille documentaire, participation à la réalisation de travaux de recherche

Consultante, Chercheur, Professeur

Niveau 3

○ Dans les institutions hospitalières

○ C'est une infirmière qui a acquis un haut niveau de formation universitaire dans le champ de la santé et des soins, lui permettant de maîtriser les cadres de références de la profession, de développer une vision prospective des soins, et d'être un élément de proposition et d'innovation

○ Dans l'enseignement universitaire

○ Elle cumule publications et communications scientifiques, compétences en enseignement et travail en équipe, ainsi qu'une propension à collaborer avec les milieux cliniques.

○ Elle délivre son enseignement dans les différents programmes que propose l'école, développe la recherche dans son domaine d'expertise, encadre des étudiantes en maîtrise et doctorat

Orientations ?

Rapport ARS Nov 2013: infirmière clinicienne spécialisée, éléments de cadrage

- L'ARS propose un nouveau modèle d'organisation pour répondre de manière cohérente et adaptée aux besoins de santé des populations. Il s'agit de s'appuyer sur l'existant et dans une démarche prospective d'innover pour faire évoluer les missions des professionnels.
- Les missions des différents acteurs sont les suivantes :
 - - l'ARS : identifier les besoins en compétences pour répondre aux besoins de santé et d'accès aux soins et en réaliser le suivi ;
 - - les universités : former des professionnels répondant aux compétences attendues (masters et doctorats) et accompagner leur développement professionnel continu ;
 - - les employeurs : proposer des emplois cohérents, en termes d'activités et de rémunération, avec les niveaux de compétence et de qualification identifiés ; améliorer et adapter les organisations pour la prise en charge notamment de patients atteints de pathologies chroniques ;
 - - les professionnels de santé: s'impliquer, innover et promouvoir les pratiques émergentes, se former et participer à la formation des pairs dans la gestion des soins complexes.

Propositions..

- Dénomination du rôle de pratique avancée en le nommant : infirmière clinicienne spécialisée [en ...] comprenant des activités dérogatoires à la réglementation en vigueur (ex. dépistage, diagnostic médical, prescription de médicaments, etc.) ;
- - Développement des compétences dans la continuité de celles des infirmières généralistes et inscription dans le processus licence-master- doctorat (LMD) ;
- - Identification des formations au grade master par une dénomination commune (ex. Master sciences infirmières spécialité: santé de la personne âgée, santé mentale et psychiatrie) ;
- - Gradation dans la progression de la formation en master correspondant à deux années de formation : M1 généraliste, M2 spécialisé

Propositions ...

- Sélection des étudiants, intégrant les acquis (ex. de l'expérience, académiques) pour les masters
- Identification et précision des missions d'infirmière clinicienne spécialisée [de pratique avancée].
- Développement des compétences dans la continuité de celles des infirmières généralistes
- Identification des connaissances, méthodes et technicité inhérentes au champ à maîtriser.
- Inscription des pratiques dans le champ réglementaire
- Co responsabilité et Co-construction des enseignements et des validations par des universitaires et des infirmiers spécialisés dans le domaine.

Un vaste programme.....

**Merci de votre
attention**